

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de SNCF Réseau

NUMERO 145 – 13 DECEMBRE 2019

Le bulletin officiel de SNCF Réseau comporte les textes réglementaires émis par l'établissement public.
Toute demande de consultation des actes et documents liés à ces actes doit être adressée à :
SNCF Réseau – 15/17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001
93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

DocuSigned by:

L'HER Sébastien

A750416D2FA644D...



SOMMAIRE		PAGE
1	Avis de délibérations du conseil d'administration Séance du 5 novembre 2019	3
2	Documentation d'exploitation ferroviaire Documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau – novembre 2019	4
3	Décisions de fermeture de sections de ligne du réseau ferré national Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 0,902 et 3,900 de la ligne n° 821000 de Arles au Port-Saint-Louis-Du-Rhône	4
4	Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 31 octobre 2019 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 30 novembre 2019 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 ^{er} et le 13 décembre 2019	5
5	Avis de publications au Journal Officiel Publications du mois de novembre 2019	7

1 Avis de délibérations du conseil d'administration

Séance du 5 novembre 2019

Lors de la séance du 5 novembre 2019, le Conseil d'administration de SNCF Réseau, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- AVIS FAVORABLE sur l'avenant n°1 au marché initial de travaux de régénération caténaire par processus industrialisé dit « suite rapide caténaire », passé au Groupement COLAS/TSO CATENAIRE, pour un montant de 17 439 183 euros, portant le

nouveau montant du marché à 182 466 976 euros hors taxes, aux conditions économiques de janvier 2017.

- ATTRIBUTION du marché de travaux de signalisation aux entreprises figurant ci-dessous, pour un montant global prévisionnel de 440 313 316 euros hors taxes, aux conditions économiques d'avril 2019.

NG2	ALSTOM	AVENEL	COLAS	EPESEM	FS SIG	INEO	LEGRAND	MARCEL MARTIN	SOBECA	SPIE	ETF	GBM	NMA	RIVIERE	SITS	STE INFRA SPE	TSO	EIFFAGE	BOUYGUES	Total attributaire par LOT	
Lot 1																				12	
Lot 2																				3	
Lot 3																				1	
Lot 4																				10	
Lot 5																				14	
Lot 6																				10	
Lot 7																				11	
Lot 8																				10	
Lot 9																				9	
Lot 10																				11	
Lot 11																				6	
Lot 12																				5	
Lot 13																				12	
Lot 14																				9	
Lot 15																				2	
Lot 16																				4	
Lot 17																				13	
Lot 18																				12	
Lot 19																				10	
Lot 20																				12	
TOTAL	6	14	6	6	6	12	16	4	4	14	16	3	2	9	4	14	12	14	14		
Attributaire																					

- AVIS FAVORABLE à la conclusion de l'avenant n°2 transactionnel relatif au marché de travaux TOARC d'EOLE à Nanterre d'un montant de 11 344 885 euros, avec le groupement CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTIONS (mandataire) – VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT – MATIERE SAS – DEMATHIEU ET BARD, et AVIS FAVORABLE pour porter le montant du marché à 90 875 658 euros.

- AVIS FAVORABLE à l'attribution du marché de « travaux de construction d'une tranchée ouverte/couverte sous la zone industrielle de CAP 18 et d'un pont rail unique en remplacement des ponts de la Chapelle, dans le cadre du projet CDG Express » au groupement conjoint des sociétés CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION (mandataire) / VINCI CONSTRUCTIONS TERRASSEMENT SAS / BOTTE FONDATIONS SAS / EXTRACT SAS / DODIN CAMPENON BERNARD pour un montant initial de 128 656 875 euros, aux conditions économiques de mai 2019.

- Document de référence du réseau ferré national (DRR) – version n°4 soumise à la consultation - Horaire de service 2020 (texte intégral)

Le Conseil d'administration adopte :

- Le projet de complément tarifaire de la redevance de marché proposé pour l'horaire de service 2020 tel que présenté dans le dossier transmis, pour tenir compte de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne relative à la qualification des quais à voyageurs (aff. C-210/18).

Le Conseil d'administration autorise son président à :

- Intégrer ce projet de complément tarifaire dans le document de référence du réseau (DRR) pour l'horaire de service 2020, à procéder aux ajustements nécessaires, notamment pour finaliser les annexes ;
- Soumettre à la consultation des parties intéressées, le 6 novembre 2019 au plus tard, ce projet de complément tarifaire pour l'horaire de service 2020.

- Document de référence du réseau ferré national (DRR) – version n°0.1 intégrée à la consultation - Horaire de service 2021 (texte intégral)

Le Conseil d'administration adopte :

- Les évolutions tarifaires de la redevance du marché, proposées pour les horaires de service 2021, 2022 et 2023, telles que présentées dans le dossier transmis, pour tenir compte de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne relative à la qualification des quais à voyageurs (aff. C-210/18) :

Le Conseil d'administration autorise son président à :

- Intégrer les évolutions de la redevance de marché dans le projet de document de référence du réseau (DRR) pour l'horaire de service 2021, à procéder aux ajustements nécessaires, notamment pour finaliser les annexes ;
- Intégrer à la consultation en cours des parties intéressées, le 6 novembre 2019 au plus tard, le projet de DRR rectifié pour l'horaire de service 2021.

- APPROBATION des modalités de mise en œuvre de la première étape de reprise par l'Etat de la dette de SNCF Réseau, pour un montant de 25 milliards d'euros.

Dans cette perspective, AUTORISATION donnée à son Président (ou délégataire) pour :

- Mettre au point et conclure tout contrat de prêt et d'emprunt avec la Caisse de la Dette Publique, dans la limite de 25 milliards d'euros de capital incluant l'indexation constatée s'agissant des emprunts indexés sur l'inflation, ainsi que tout autre document lié ou nécessaire à la réalisation de l'opération, étant précisé que les conditions financières répliqueront celles de la dette de SNCF Réseau au 31 décembre 2019, en ce compris les instruments de couverture associés.

- Il sera rendu compte au conseil d'administration de l'exécution de la présente délibération.
- Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux – Section La Roche-sur-Yon / La Rochelle
 - FIXATION du nouveau coût prévisionnel définitif (CPDR) de l'opération à 139,5 millions d'euros constants (CE 01/15) soit 151,8 millions d'euros courants ;
 - AUTORISATION donnée à la personne habilitée pour signer l'avenant N°1 à la convention de financement de la phase REA et l'avenant N°1 à la convention cadre SNCF Réseau – Etat, sans participation financière complémentaire de SNCF Réseau.
 - Projet Urbain Bercy Charenton
 - AUTORISATION de la signature de la convention de financement pour mettre en œuvre les reconstitutions et libérations liées à la cession du Projet Urbain Bercy Charenton, pour un montant de 108,5 millions d'euros (CE 06/13) soit 122,7 millions d'euros courants, avec une participation financière de SNCF Réseau de 23,7 millions d'euros (CE 06/13) soit 26,2 millions d'euros courants.

- Conclusions du débat public et décision du maître d'ouvrage sur le projet des aménagements de long terme du Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL LT).
- DECISION de fermeture de la section, comprise entre les PK 0+902 (après la sous-station) et 3+900 (pont Van Gogh) d'une longueur de 2,998 kilomètres, de la voie n° 821000 de Arles à Port-Saint-Louis-du-Rhône, dite de Arles au Canal.
DECISION de déclasser et d'autoriser la cession, par dérogation au principe de conservation du patrimoine, ladite section de 2,998 km à la ville de Arles, pour un projet de reconversion en voie verte et de réaménagement de quartier, étant donné qu'une sous-station de SNCF-Réseau a été implantée en 2018 sur la voie au PK 0+850, annulant de fait toute réversibilité. Le reste de la ligne du PK 3+900 [du Pont Van Gogh] au PK 34+700 [jusqu'à Port-Saint-Louis-du-Rhône] a déjà fait l'objet de plusieurs cessions en 1986 et en 1987 pour être reconvertie en voie verte, dite « Via Rhôna »

Les délibérations en texte intégral sont communicables dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, en écrivant à SNCF Réseau, 15/17 rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001 - 93418 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX.

2 Documentation d'exploitation ferroviaire

Documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau – novembre 2019

Modifications au 30 novembre 2019

Est portée à la connaissance du public la liste des textes modifiés entre le 1^{er} novembre 2019 et le 30 novembre 2019 à la documentation d'exploitation ferroviaire établie par SNCF Réseau en application des articles 14 et 15 du décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire :

Titre du document	Référence infrastructure	Référence ARCOLE	Version	Date de version	Date de début d'application
Directives de justification des retards dans Bréhat	RFN-IG-TR 04 C-01-n°002	DST-EXP-DOCEX-0144840	4	31/10/2019	01/01/2020
Règles de la gestion opérationnelle des circulations	RFN-IG-TR 04 C-01-n°001	DST-EXP-DOCEX-0013132	7	11/10/2019	15/12/2019

Ces documents sont disponibles dans leur version intégrale sur demande à SNCF Réseau, 15/17 rue Jean-Philippe RAMEAU - CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

3 Décisions de fermeture de sections de ligne du réseau ferré national

Fermeture de la section de ligne du réseau ferré national comprise entre les pk 0,902 et 3,900 de la ligne n° 821000 de Arles au Port-Saint-Louis-Du-Rhône

Le Conseil d'administration de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-23 ;
Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
Considérant l'autorisation du ministre chargé des transports, en date du 17 octobre 2019, de fermeture de la section, comprise entre les PK 0+902 (après la sous-station) et PK 3+900 (Pont Van Gogh), d'une longueur de 2,998 kilomètres, de la ligne n° 821000 de Arles au Port-Saint-Louis-Du-Rhône ;
Et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : La section, comprise les entre les PK 0+902 (après la sous-station) et PK 3+900 (Pont Van Gogh), d'une longueur de 2,998 kilomètres, de la ligne n° 821000 de Arles au Port-Saint-Louis-Du-Rhône **est fermée et déclassée.**

Article 2 : La section, comprise les entre les PK 0+902 (après la sous-station) et PK 3+900 (Pont Van Gogh), d'une longueur de 2,998 kilomètres, de la ligne n° 821000 de Arles au Port-Saint-Louis-Du-Rhône **est autorisée à être cédée.**

Article 3 : La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.com/fr>).

Fait à la Plaine Saint-Denis, le 5 novembre 2019
SIGNE : Le président du Conseil d'administration
Patrick JEANTET

4 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire

Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 28 février 2017

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 8 février 2017 : Le terrain sis à PARIS (75), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
PARIS 75018	Rue de l'Evangile	CY	04p2	14 328,60
PARIS 75018	Rue de l'Evangile	CX	03p3	5 107
TOTAL				19 435,60

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de 3 ans à compter de la date de signature de ladite décision de déclassement.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de PARIS.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Avis complémentaire de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 31 octobre 2019

Est portée à la connaissance du public, la décision de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 3 octobre 2019 : Le terrain bâti sis chemin du corps de garde à CHELLES (77), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
77108	Chemin du corps de garde	AZ	135	2 323
TOTAL				2 323

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de SEINE-ET-MARNE.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 30 novembre 2019

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 13 novembre 2019 : Le terrain sis à FOECY (18), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
18096-FOECY	Le Colombier	ZE	77	9 480
TOTAL				9 480

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du CHER.

- 21 novembre 2019 : Le terrain non bâti sis à MOURMELON LE PETIT (51), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
51389	Le chemin de Bacconnes	AE	73	4 110
TOTAL				4 110

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de la MARNE.

- 22 novembre 2019 : Le terrain non bâti sis à PARIS (75), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
Paris	Rue de l'Evangile, rue Cugnot	CX	3 p	663 m ²
		CY	4p	214 m ²
		CY	4p	41 m ²
TOTAL				918 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de PARIS.

- 26 novembre 2019 : Le terrain plain-pied sis à NORT-SUR-ERDRE (44), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
NORT-SUR- ERDRE 44110	GARE DE NORT SUR ERDRE	BE	0219	1 756
TOTAL				1 756

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de LOIRE ATLANTIQUE.

- 26 novembre 2019 : Le terrain sis à CHOLET (49), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
CHOLET 49099		AO	843	546
TOTAL				546

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du MAINE-ET-LOIRE.

- 26 novembre 2019 : Le terrain sis au MANS (72), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
LE MANS 72181	AVENUE PIERRE PIFFAULT	KR	115p	1 475
TOTAL				1 475

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de la SARTHE.

- 27 novembre 2019 : Le terrain bâti sis à CHASSENEUIL DU POITOU (86), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
86062 CHASSENEUIL DU POITOU	Chemin de Chaumont	AM	344	7 751
TOTAL				7 751

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de la VIENNE.

- 28 novembre 2019 : Le terrain bâti sis à SETE (34), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
SETE	LES EAUX BLANCHES	AD	239p (*)	13 003
TOTAL				13 003

(*) Dossier d'arpentage en cours de réalisation

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de l'HERAULT.

- 29 novembre 2019 : Les terrains sis à MOLSHEIM (67), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
MOLSHEIM (67300)	Rue de la Commanderie	45	159 en partie	42 m ²
MOLSHEIM (67300)	Rue de la Commanderie	45	152 en partie	946 m ²
TOTAL				988 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du BAS RHIN.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1^{er} et le 13 décembre 2019

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 2 décembre 2019 : Le terrain nu sis à CAZERES (31), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
31220 CAZERES	Mailloil de Saint Jean	A	1465	1 913
TOTAL				1 913

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de la HAUTE-GARONNE.

- 2 décembre 2019 : Le terrain bâti sis 19 rue Rhin et Danube à SAINT SULPICE LA POINTE (81), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
81370 Saint Sulpice La Pointe		B	3766p*	3 497
		TOTAL		3 497

* document d'arpentage en cours d'enregistrement

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du TARN.

- 9 décembre 2019 : Le terrain non bâti sis au THOU (17), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
17447 LE THOU	32 rue Fief Mignon	AE	92	111
		TOTAL		111

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de CHARENTE MARITIME.

- 12 décembre 2019 : Le terrain non bâti sis à COZES (17), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
17131 COZES	SORLUT	A	1501	927
		TOTAL		927

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de la CHARENTE MARITIME.

- 12 décembre 2019 : Les terrains bâtis sis à CHAUVIGNY (86), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
86070 - CHAUVIGNY	37 AVENUE DE LA GARE	AZ	55	648
		AZ	56	595
	LA GARE	AZ	159	8 992
	LA GARE	AZ	160	3 078
	Non renseigné	AZ	161	5 357
	Non renseigné	AZ	162	3 308
	Non renseigné	AZ	163	3 669
	Non renseigné	AZ	164	129
	Non renseigné	AZ	165	334
	TOTAL			

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de la VIENNE.

- 13 décembre 2019 : Les terrains nus sis à CHELLES (77), tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
77500 CHELLES	Avenue Gendarme Casternant	AZ	113p	Terrain
		CD	13	Terrain
TOTAL				28 817 m ²

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture de SEINE ET MARNE.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.

5 Avis de publications au Journal Officiel

Publications du mois novembre 2019

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - J.O. du 5 novembre 2019 : Décret du 4 novembre 2019 portant nomination de M. Laurent PICHARD au conseil d'administration de SNCF Réseau - J.O. du 6 novembre 2019 : Avis relatif à l'extension d'un accord conclu le 12 juin 2019 dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes | <ul style="list-style-type: none"> - J.O. du 6 novembre 2019 : Avis relatif à l'extension d'un accord conclu le 17 septembre 2019 dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes - J.O. du 6 novembre 2019 : Avis relatif à l'extension de la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes |
|--|--|

-
- J.O. du 6 novembre 2019 : Arrêté du 29 octobre 2019 portant nominations au conseil d'administration de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire
 - J.O. du 17 novembre 2019 : Décision n° 2019/155/LFRPP/9 du 6 novembre 2019 relative au projet de liaison ferroviaire « Roissy-Picardie »
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- J.O. du 21 novembre 2019 : Arrêté du 13 novembre 2019 relatif au repérage de l'amiante avec certaines opérations réalisées dans les matériels roulants ferroviaires |
|---|